

Compte rendu Conseil Municipal du 06 février 2009

Etaient présents : Dominique PLAT, Brigitte GUEDON, Yves LEVESQUE, Christian LE MENACH, Agnès VALIN, Jean-Marc PONDARD, Jean-Marc LE CLEZIO, Véronique PALMER, Roland MOUROT, Laurence MARESCAUX, Alain JAMOIS, Alain SOREL.

Absents : Eric HOUSSIN (pouvoir à Dominique PLAT)

Martine SAINTOBIN (pouvoir à Brigitte GUEDON)

François BERNARD

Secrétaire de séance : Yves LEVESQUE

Après lecture, le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Bilan de la réunion et programme définitif d'aménagement du Champ de Foire

M. Le Maire fait part de sa satisfaction concernant la réunion de présentation faite par les techniciens du projet d'aménagement du Champ de Foire. Il a été ressenti une crainte par rapport aux logements sociaux et un besoin d'information. Une bonne partie des présents à cette réunion de présentation soutient ce projet du fait qu'il avait déjà été présenté lors de la réunion publique pré-électorale.

Mme Guedon, Mme Marescaux et M. Jamois ont visité un projet équivalent à Locminé.

Il y a eu des interrogations sur les circuits de récupération d'eau de pluie et l'entretien nécessaire. A ce sujet, le Maire rappelle que la crèche et le domicile partagé ne sont pas concernés par ces circuits. Afin d'être en accord avec les nouveaux plans qui intègrent deux logements supplémentaires dont 1 adapté à une micro-crèche par rapport à la délibération du 18 avril 2008 qui ne portait que sur 16 logements locatifs, le programme locatif définitif se composera de 9 T2, 3 T3 et 6 T4 dont un adapté pour l'implantation éventuelle d'une micro-crèche. Le programme du domicile partagé reste inchangé.

Le conseil municipal par 14 voix pour, donne son accord au programme définitif décrit ci-dessus. Le permis de construire sera déposé dans les 3 à 4 semaines à venir et sera soumis à l'accord du Préfet.

Plan Local d'Urbanisme de Sarzeau

M. le Maire fait savoir que la commune de Sarzeau a prescrit la révision de son Plan Local d'urbanisme et qu'en qualité de commune riveraine nous avons la possibilité d'être consulté tout au long de la procédure ou lorsque le projet de PLU aura été arrêté.

Etant donné la nécessité de la conformité avec le SCOT et le lourd investissement en temps de présence aux réunions, le Conseil Municipal ne ressent pas la nécessité de participer à la réflexion. Pas de vote sur ce point car la délibération du Conseil Municipal de Sarzeau a été annulée et reportée à une date ultérieure ;

Convention G.I.T.

M. Le Maire fait savoir que le Groupement d'Intérêt Touristique propose aux 3 communes ne disposant pas d'un office du tourisme (St Armel, Le Tour du Parc et St Gildas) de signer une convention d'objectifs et de moyens pour les missions de promotion et d'information touristique. Après rappel des 6 articles et explications des actions propres, A. Valin interroge les délégués au G.I.T. sur l'aspect exclusif de la délégation et sur le sens de la phrase « tous produits faisant appel aux ressources propres à la commune » (Art 5). Le débat rebondit sur les compétences du G.I.T., association financée par la Communauté de Communes. L'ensemble du Conseil Municipal se retrouve sur l'importance et le besoin d'un regroupement au niveau de la commune dans ce domaine. Par 14 voix pour, le conseil municipal donne son accord à cette convention.

Contrat M. ROJOT

M. le Maire informe que le contrat de travail de M. ROJOT arrive à expiration le 10 février 2009. Par décision en date du 07 février 2008, le Conseil Municipal avait décidé que ses heures seraient réparties entre la commune (1/3) et les Mouillages (2/3). Il propose de reconduire son contrat dans les mêmes conditions qu'actuellement pour une durée de 1 an.

M. Jamois demande une clarification de la quotité et de la répartition des tâches « Mouillages » et Commune ».

B. Guedon témoigne de l'importance des visites et des appels téléphoniques concernant les mouillages.

A. Jamois insiste sur la nécessité d'une fiche de poste clarifiant la quotité des tâches.

L. Marescaux propose :

- d'établir une fiche de poste
- un auto déclaratif sur la réalité des fonctions de M. Rojot.

A, Valin interroge sur les causes de la remise en cause de la répartition actuelle. La réponse est clairement l'insatisfaction des allocataires de mouillages au niveau des tarifs de la contribution.

A. Jamois insiste sur le fait que l'ampleur du travail n'est plus le même que lors de la mise en place de la nouvelle gestion.

C. Le Menach rappelle les grands chiffres du budget.

En tout état de cause, le Conseil Municipal reconnaît la qualité du travail de M. Rojot dans le suivi technique et administratif.

Il est proposé un vote sur la reconduction du contrat de travail actuel à plein temps de M. Rojot et un autre sur la mise en place d'un groupe de travail chargé d'analyser :

- a) la fiche de poste et la répartition de la quotité des tâches entre la commune et les mouillages,
- b) les incidences financières dans le cas d'une modification de la répartition actuelle.
- c) De demander à M. Rojot un auto déclaratif des tâches assurées par lui-même de manière à éclairer le groupe de travail.

1^{er} vote portant sur la reconduction du contrat de M. Rojot : 11 voix pour, 3 abstentions.

2^{ème} vote portant sur la mise en place d'un groupe de travail : 9 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

En conclusion, le maire demande de décider de la composition du groupe de travail. Il sera composé de A. Valin, A. Jamois, L. Marescaux, E. Houssin, A. Rojot, J.M. Le Clézio.

De plus, il est demandé pour faciliter les débats, que les éléments nécessaires à ce type de décision soient communiqués à l'ensemble du conseil au préalable. Le Maire répond à cette demande en rappelant que tous les éléments pour tous les divers dossiers sont disponibles en mairie pour les conseillers municipaux.

Commission des Impôts

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de constituer une commission des impôts de 12 membres chargés, une fois par an, de la mise à jour des évaluations des propriétés bâties et non bâties de la commune. Par 14 voix pour, le Conseil Municipal, donne son accord à la composition suivante de la commission des impôts : J. M. Pondard, R. Mourot, J.M. Le Clézio, C. Le Menach, Y. Levesque, D. Plat, Y. Le Floch, A. Le Du, N. Boeffard, A. Sorel, B. Guedon, B. Chevalier.

QUESTIONS DIVERSES

Travail d'Intérêt Général

M. le Maire fait savoir que la commune a été sollicitée par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Morbihan (SPIP 56) pour la mise en place d'un dispositif de réinsertion des personnes placées sous main de justice.

L'objectif de du TIG est, entre autre, d'impliquer les collectivités dans ce dispositif, La durée du travail peut varier de 20 heures à 210 heures, selon la peine (police ou correctionnelle). Elle demande la présence d'un référent. Aymeric ROJOT se propose comme référent technique et Yves LEVESQUE comme référent mairie.

SIAEP : R. Mourot informe le conseil de la prise en compte de la demande de calendrier annuel des réunions du SIAEP.

Fin de la séance à 23H10.